

## Les Chartes ont modifié à fond la pratique du droit criminel et pénal

- Me Michel Massicotte, du cabinet Desrosiers Joncas Massicotte

■ 230,000 dossiers traités chaque année

La cour criminelle, c'est d'abord  
la Cour du Québec

- Le juge en chef de la Cour du Québec,  
l'Honorable Guy Gagnon

■ 1092 avocats de pratique privée ont agi  
dans 33 731 dossiers criminels et pénaux

L'aide juridique permet un réel  
accès à la justice

- Me Denis Roy, président de la Commission des  
services juridiques

■ Un poste de Directeur des  
poursuites criminelles et pénales  
pour garantir la neutralité  
institutionnelle

- Me Louis Dionne, Directeur des poursuites  
criminelles et pénales du Québec

■ Même si la contestation des tests  
d'ivresse a été rendue  
presque inattaquable, les avocats  
ont développé des nouveaux  
moyens de défense

- Me Gérald Soulière, criminaliste chez Lamarre,  
Linteau & Montcalm

■ Votre site web est-il à la page ?

Me Michel Solis offre son diagnostic



# Desrosiers Joncas Massicotte

Spécialiste en droit criminel et pénal



*Christian Desrosiers*

*Lucie Joncas*

*Michel Massicotte*

*Katia Léontieff*

*Walid Hijazi*

*Lida Sara Nouraie*

480 boul. St-Laurent, bureau 503, Montréal H2Y 3Y7  
Tél. 514.397.9284 ~ Fax 514.397.9922

# Les Chartes ont modifié à fond la pratique du droit criminel et pénal»

-Me Michel Massicotte, du cabinet Desrosier Joncas Massicotte

**Q**uel est l'état de la pratique du droit criminel au Québec en 2009? C'est sous le prisme du fonctionnement d'un de ses cabinets les plus dynamiques en la matière, que nous nous proposons d'en faire le portrait.

Depuis bientôt dix ans, le cabinet Desrosiers, Joncas Massicotte, occupe une place de choix dans le paysage québécois du droit criminel et pénal. Que ce soit par leurs activités professionnelles que par leur engagement social dans le cadre de leur spécialité, les trois associés de ce cabinet contribuent de façon quotidienne au rayonnement de leur profession.

Mais qu'en est-il de cette profession? Au-delà des mythes et du folklore, comment se porte la pratique du droit criminel et pénal au quotidien? Laissons parler Me Michel Massicotte : "Bien des choses ont changé depuis mes débuts dans la profession, il y a plus de 32 ans. L'élément central de ce changement, celui qui a révolutionné la pratique, c'est l'introduction en 1982 de la Charte canadienne des droits et libertés, et quelques années plus tard celle de son cousin québécois. Depuis, la très grande majorité des débats autour de ces deux grands instruments juridiques l'ont été en matière criminelle et pénale, domaine au centre desquels les droits individuels sont quotidiennement sujets à l'action de l'état. Que ce soit en



Me Michel Massicotte

matière d'arrestation, de fouilles et perquisitions, de droit au silence, de droit à une défense pleine et entière, il ne s'agit que de quelques exemples de sujets quotidiennement traités devant les tribunaux, et où l'intervention du criminaliste, fort des principes reconnus par ces chartes, est cruciale à la résolution du débat". Ces grands principes ont par ailleurs dépassé les cadres du droit criminel à proprement parler. Ainsi Me Massicotte agit-il maintenant régulièrement avec des confrères civilistes en matière fiscale, par exemple, où l'intervention de l'État impose plus que jamais des limites dictées entre autres par les Chartes.

Outre l'introduction des deux Chartes, la pratique du droit criminel s'est surtout modifiée par l'introduction de nouveaux moyens techniques qui en font plus que jamais une spécialité qui requi-

## Prix Robert-Sauvé 2009

### Appel de candidatures

Le prix Robert-Sauvé vise à souligner la contribution exceptionnelle de deux personnes à la promotion des droits des démunis.

Le prix est offert à une personne qui travaille au sein du réseau d'aide juridique du Québec (volet réseau) et à une autre qui œuvre hors réseau (volet grand public).

**Date limite : le lundi 1<sup>er</sup> juin 2009**

### Soumettre une candidature

Toute personne ou organisation qui souhaite présenter une candidature doit faire parvenir un dossier complet à l'adresse suivante :

Comité du prix Robert-Sauvé  
Commission des services juridiques  
2, Complexe Desjardins  
Tour de l'Est, #1404  
Montréal (Québec) H5B 1B3

### Information :

[www.csj.qc.ca](http://www.csj.qc.ca)  
(514) 873-3562, poste 224  
[mntrottier@csj.qc.ca](mailto:mntrottier@csj.qc.ca)

*L'aide juridique : un réseau au service des gens*





DEPUIS 1850

## GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

### POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES  
ENVELOPPES  
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS  
ANNONCES  
COUVERTURES, ETC.

### SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS  
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS  
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS  
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9  
FAX (514) 937-9316  
**TÉL. (514) 937-7744**  
adamsoe@adamsengraving.com

**MONTRÉAL & TORONTO**  
1-888-232-6729



*Me Christian Desrosiers*

ert de ses praticiens qu'ils soient à la fine pointe de la connaissance de ses mécanismes évolutifs. A titre d'exemple, mentionnons les règles régissant l'écoute électronique, ou celles relatives à la preuve d'ADN. Car si la criminalité évolue, les moyens de la combattre en font tout autant avec ses méthodes en principes fort louables, mais qui peuvent donner ouverture à des excès qu'une défense vigilante doit tenter de limiter. A ce sujet, Me Desrosiers, technicien hors pair du droit criminel mentionne : "l'invasion de la vie privée, corollaire souvent nécessaire à la poursuite des criminels n'est pas un chèque en blanc, qui autorise à tous les abus. Afin de contrebalancer les pouvoirs exorbitants de l'État, le praticien du droit criminel devra puiser dans toutes ses ressources, afin d'en éviter les débordements, trop souvent dans l'incompréhension populaire, et à l'encontre de la vindicte publique".

Autre source de changement à laquelle doit réagir le criminaliste, ce sont les comportements sociaux qui dictent au législateur et par voie de conséquence de nouvelles règles de conduite, qui ont inévitablement des répercussions sur la pratique en défense. Deux exemples viennent immédiatement à l'esprit : la conduite avec les facultés affaiblies, et la violence conjugale. Reflet de notre

temps, ces comportements jadis banalisés, sont aujourd'hui au centre de la pratique de nombreux cabinets d'avocats. Chez Desrosiers, Joncas, Massicotte., on n'y échappe pas. Ainsi Me Lucie Joncas explique ce revirement de situation : "Le législateur se doit d'être à l'écoute de la population. Devant des comportements tels que l'alcool au volant et la violence conjugale, s'installe une tolérance zéro, laquelle se traduit par un durcissement des lois et de leur application. Bien que nous soyons tous pour la vertu, il arrive que poussés par de nobles idéaux, l'État et ses mandataires outrepassent dans leur quête de justice sociale, les droits individuels des citoyens. C'est ici que nous sentons toute l'importance et la pertinence de notre intervention". Me Joncas ne saurait dire si vrai au moment même où l'on voit poindre à l'horizon une contestation des nouvelles dispositions législatives fédérales en matière de facultés affaiblies (bill C-2) lesquelles font l'unanimité parmi le Barreau de défense pénale quant à ses pouvoirs exorbitants.

Mais chez Desrosiers, Joncas Massicotte, la pratique du droit criminel et pénal ne se conçoit point sans son corollaire obligé, l'implication sociale auprès de leurs collègues. Alors que Mes Desrosiers et Massicotte ont occupé durant plusieurs années la présidence de l'Association des avocats de la Défense de Montréal, Me Joncas vient de terminer un mandat de deux ans à titre de présidente de l'Association Québécoise des avocats de la défense, association qui quoique récemment formée, est celle qui réunit le plus de membres au sein du Barreau du Québec. On ne saurait passer sous silence, l'implication de Me Joncas à titre de Présidente de l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry, dont elle a su faire bénéficier ses compétences acquises en matière de traitement d'accusés souffrant de problèmes de santé mentale, devant les Tribunaux. Me Desrosiers est de plus un conférencier recherché, fort de ses nombreuses expériences de plaideur, particulièrement en Cour d'Appel et en Cour Suprême. Me Massicotte quant à lui, aime bien s'impliquer au niveau de la formation permanente, tant auprès du barreau du Québec que de l'A.P.F.Q.

L'on ne saurait terminer ce portrait sans parler de l'implication des trois autres associés de ce bu-



Me Lucie Joncas

reau, Me Katia Léontieff, Me Lida Sara Nouraie et Me Walid Hijazi. Me Léontieff à l'instar de son collègue Me Hijazi, peut se targuer d'avoir été récipiendaire du prix Gabriel Lapointe de l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, du nom du célèbre criminaliste, et qui reconnaît les mérites professionnels d'un jeune membre de la profession. C'est cette même Association qui a choisi Me Hijazi pour la représenter devant la Cour Suprême dans l'affaire Charkaoui, et qui l'a mandaté afin de contester certaines dispositions du Bill C-2, preuve de la confiance que lui porte la communauté juridique des criminalistes. Me Léontieff quant à elle, s'est illustrée très jeune devant la Cour Suprême où elle a plaidé avec brio l'affaire Denton, traitant des conflits d'intérêt. Enfin, il importe de souligner l'implication de Me Nouraie dans le projet innocence Québec, dont elle est la fondatrice et qui lui a valu en 2007 le prix de l'avocate de l'année décerné par le Jeune Barreau de Montréal. Elle est également responsable des services juridiques de la Société Elizabeth Fry, en plus de siéger sur le conseil d'administration de l'A.A.D.M.

Si le dynamisme qui anime les membres du cabinet Desrosiers Joncas, Massicotte sont un critère d'appréciation, force est de constater que la pratique du droit criminel se porte bien au Québec.

# La compétence de la Cour du Québec en matière criminelle et pénale

**E**n matière criminelle et pénale, la compétence des juges de la Cour s'exerce dans trois grands secteurs, soit les poursuites engagées en vertu du Code criminel, celles engagées en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents<sup>1</sup> ainsi que les affaires pénales dont la vaste majorité est entendue par les juges de paix magistrats.

## La chambre criminelle

La chambre criminelle de la Cour du Québec est l'une des organisations judiciaires les plus imposantes au Canada, tant en raison du nombre de juges qui la composent et qui procèdent à l'audition des affaires criminelles qu'en raison de la large compétence<sup>2</sup> dévolue à la Cour. Cette chambre se distingue également par le nombre important de dossiers appelés à y être traités.

En matière criminelle, les juges de la Cour du Québec président les procès qui relèvent de la compétence d'un juge d'une cour provinciale et d'un juge sans jury relativement aux accusations

portées en vertu du Code criminel ou de toute autre loi de même nature telle, à titre d'exemple, la Loi réglementant certaines drogues et autres substances<sup>3</sup>. Les juges président également les procès qui ont trait aux infractions punissables par procédure sommaire, suivant les dispositions de la partie XXVII du Code criminel. Somme toute, seules les infractions réservées à la compétence exclusive de la Cour supérieure ou de l'un de ses juges échappent à l'autorité de la chambre criminelle.



*L'honorable Guy Gagnon, juge en chef de la Cour du Québec*

Les juges de la Cour président également les enquêtes préliminaires auxquelles ont droit les personnes accusées sous le régime du Code criminel afin de déterminer s'il y a

## PRÊTS AUX DEMANDEURS

**Aidez vos clients à surmonter les obstacles financiers.**

Nous offrons des prêts pour tout litige commercial ou civil.



*Ne payez rien si la cause est rejetée.*

[www.lexfund.ca](http://www.lexfund.ca)

1-877-772-1771 poste 102

[prets@lexfund.ca](mailto:prets@lexfund.ca)

matière à procès.

### La chambre jeunesse

En vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, les juges de la chambre jeunesse de la Cour du Québec sont compétents pour exercer les attributions du tribunal pour adolescents. Dans cette matière, les juges président les procès d'accusés âgés de 12 à 18 ans au moment de la commission d'une infraction au Code criminel ou des lois statutaires fédérales ou provinciales à caractère criminel ou pénal. Il est à noter que ces mêmes juges ont également compétence à l'égard des poursuites engagées en vertu du Code de procédure pénale lorsque le défendeur est âgé de moins de 18 ans au moment de la commission d'une infraction relative au bien-être public. D'ailleurs, les juges de la chambre jeunesse peuvent présider, dans certaines circonstances, des enquêtes préliminaires dans le cadre de poursuites intentées en vertu de la LSJPA.

### Les juges de paix magistrats

Finalement, les juges de paix magistrats, qui sont au nombre de 33 et qui oeuvrent auprès de la Cour du Québec, entendent principalement les poursuites engagées en vertu du Code de procédure pénale et de toute autre loi pénale à l'égard d'infractions relatives au bien-être public prévues dans les lois du Québec et celles prévues dans les lois fédérales. La compétence des juges de paix magistrats est d'ailleurs des plus vastes puisqu'ils ont, en outre, la responsabilité, en leur qualité de juge de paix magistrat, de voir à autoriser l'émission de différents types de mandats prévus au Code criminel.

### Le nombre de juges oeuvrant en matière criminelle et pénale

Environ 160 juges de la Cour du Québec (sur une possibilité de 300, incluant les juges suppléants) et 33 juges de paix magistrats ont pour mission d'entendre les affaires criminelles et pénales, et ce, dans 36 districts judiciaires différents, couverts par 98 palais de justice et points de service. Fait particulier, les juges de la Cour du Québec

participent à la Cour itinérante qui œuvre dans le Grand Nord québécois et dont l'une des missions est d'entendre les affaires criminelles et pénales qui lui sont soumises en territoire nordique. Dans le cadre de son travail dans le Grand-Nord, la Cour du Québec peut compter sur l'apport de trois juges de paix magistrats.

### Le nombre de dossiers ouverts annuellement en matière criminelle et pénale

En fait, près de 105 000 dossiers sont ouverts annuellement aux greffes de la chambre criminelle de la Cour du Québec et plus de 107 000 dossiers sont ouverts en matière pénale.

En matière de délinquance, en 2007, ce sont plus de 18 000 dossiers qui ont été enregistrés aux greffes concernés.

Annuellement, les juges de la Cour du Québec ainsi que les juges de paix magistrats traitent donc en moyenne au-delà de 230 000 dossiers, ce qui en fait l'une des institutions judiciaires en matière criminelle les plus importantes au Canada.

Les juges de la Cour du Québec sont conscients de l'importance de leur rôle dans l'évolution du droit criminel et leur contribution à la jurisprudence dans ce domaine du droit est des plus significatives sur le plan canadien.

En ma qualité de juge en chef de la Cour du Québec, je suis particulièrement fier du rôle que notre institution joue sur le plan national et de son importante contribution à l'avancement du droit criminel.

*Guy Gagnon*  
Juge en chef  
Cour du Québec

<sup>1</sup> L.C. [2002] chap. 1

<sup>2</sup> La Cour du Québec est, parmi l'ensemble des tribunaux provinciaux canadiens, le tribunal qui bénéficie de la plus large compétence en matière criminelle.

<sup>3</sup> L.C. [1996] chap. 19

**Volume 18, numéro 2**

**LE MONDE JURIDIQUE**

6050, rue de L'Authion  
 Anjou (Québec) Canada  
 H1M 2S4  
 (514) 353-3549

Courriel : [agmonde@videotron.ca](mailto:agmonde@videotron.ca)

Internet : [www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/](http://www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/)

**Rédacteur en chef**

*André Gagnon, B.A., LLL.*

**Adjointe à la rédaction**

*Jeanne d'Arc Tissot*

**Saisie de textes**

*Louis-Benjamin Gagnon*

**Publicité**

6050, rue de L'Authion  
 Anjou (Québec), H1M 2S4  
 Tél.: (514) 353-3549  
 Fax: (514) 353-4159

**Tirage et distribution**

*Zacharie Gagnon*

**Abonnement:**

*Mme Jeanne D'Arc Tissot*  
 Téléphone: (514) 353-3549  
 Télécopieur: (514) 353-4159

**Infographie**

*Image-innée*

**Photographie**

*Alain Michon*  
*Photos Pro-Multi+ inc.*

Le Monde Juridique est publié par  
 Le Monde Juridique Inc.

**Président et Éditeur: André Gagnon**

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.  
 L'abonnement est de 40 \$ par année.

(On peut aussi se la procurer à la librairie  
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans  
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2009 - LE MONDE JURIDIQUE.  
 La reproduction totale ou partielle des articles est  
 formellement interdite sous peine de poursuite.

Les Chartes ont modifié à fond la pratique du droit criminel et pénal.....	3
La compétence de la Cour du Québec en matière criminelle et pénale.....	6
Pour assurer des garanties institutionnelles de neutralité.....	9
Le passage à la magistrature.....	10
Les avocats doivent s'adapter.....	12
L'aide juridique permet un réel accès à la justice.....	13
McCarthy Tétrault entreprend une mission de formation juridique avec Avocats sans frontières Canada.....	14
Bernard Bougie, premier «rainmaker national» d'un cabinet pancanadien.....	15
Gérard Dugré nommé à la Cour supérieure.....	16
Heenan Blaikie accueille 10 nouveaux associés.....	16
Blakes continue de solidifier son bureau de Montréal.....	17
Les Prix Reconnaissance UQAM 2009 soulignent la réussite exceptionnelle de huit diplômés.....	19
Élection de trois nouveaux membres au conseil des associés de McCarthy Tétrault.....	20
Une première québécoise pour trois associés de BLG.....	21
Trois nouveaux associés chez LKD.....	22
Les médias ont-ils une influence positive dans le monde ?.....	23
World Economic Forum names François Champagne a Young Global Leader of 2009.....	24
Nouveau Chef de la Direction pour le Centre Canadien de Technologie Judiciaire.....	25
Soyez avisé.....	26
Votre site web est-il à la page ?.....	29

*SténoFac Inc.*

*Tous les services aux portes du palais...*

**Une équipe bilingue de 17 sténographes...  
à la fine pointe de la technologie  
à l'ère du numérique...**

***vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour  
encore plus rapidement grâce à notre système AUDI-O-NET.***

- Sténographes officiels • français, anglais, bilingue • Mémoire & Annexes • Cour d'Appel & Suprême du Canada
- Transcriptions de cassettes • Copie de cassettes • Prise de vidéo • Vidéo conférences • Dépôts par téléphone
- Salle d'interrogatoire • Délai urgent & jour le jour • format condensé/index de recherche

Recevez via Internet ou sur disquette vos transcriptions format condensé avec index de recherche.  
 (Aucun logiciel nécessaire)

**50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5 • Un seul numéro : (514) 288-1888**  
**Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : [stenofac@stenographe.com](mailto:stenofac@stenographe.com) • Internet : [www.stenofac@stenographe.com](http://www.stenofac@stenographe.com)**



# Pour assurer des garanties institutionnelles de neutralité

-Me Louis Dionne, Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec

**L**a création au Québec du poste de Directeur des poursuites criminelles et pénales s'inscrit dans une tradition visant non seulement à mieux répartir les responsabilités entre les fonctions de ministre de la Justice et de Procureur général, mais surtout à donner de plus grandes garanties institutionnelles de neutralité politique réelle et apparente des poursuites criminelles et pénales.

La fonction de ceux et celles qui ont cette responsabilité est l'une des plus fondamentales dans la société. Elle confère la discrétion de porter et maintenir des accusations mettant ainsi en œuvre les pouvoirs les plus contraignants de l'État contre les citoyens.

Puisque la discrétion de poursuivre est essentielle pour assurer le respect de la primauté du droit, la fonction de poursuivant doit être exempte de toute coloration politique et prémunie contre toute intervention externe. Si la décision de porter ou non des accusations était prise sans toute la neutralité requise, elle pourrait mettre en péril nos institutions et nos libertés civiles. Nul autre titulaire d'une charge publique jouit dans notre société d'une telle discrétion d'emblée reconnue par les tribunaux.

Il y a plus de 40 ans déjà, le Québec s'est préoccupé de préserver la confiance du public dans cette fonction en établissant, dans la Loi sur les substituts du procureur général, un certain degré d'indépendance et de neutralité de ceux et celles qui exercent au quotidien les fonctions du Procureur général. L'idée de légiférer pour donner de meilleures garanties institutionnelles de neutralité a germé au début des années 90. Elle s'est matérialisée dans le cadre de la stratégie gouvernementale de modernisation de l'État par l'adoption de la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales (LDPCP) en vigueur depuis le 15 mars 2007.

En instituant la charge de Directeur des poursuites criminelles et pénales, l'Assemblée nationale a non seulement réaffirmé l'importance de la fonction de poursuite, mais elle a mis en place un régime juridique permettant de maintenir et de renforcer la confiance du public dans celle-ci.

En effet, la loi réconcilie deux principes fondamentaux qui, à première vue, peuvent sembler s'opposer : la préserva-

tion des pouvoirs du Procureur général à titre de responsable ultime des poursuites et la garantie institutionnelle d'indépendance du Directeur. Cette harmonisation est assurée par différentes mesures qui garantissent la transparence des interventions du Procureur général; s'il souhaite intervenir dans les dossiers de poursuites, il devra le faire publiquement.



À titre d'exemple, s'il entend prendre la charge ou donner des instructions sur la conduite d'une affaire, le Procureur général devra consulter au préalable le directeur, donner un avis de son intention et le publier à la Gazette officielle du Québec.

Toutefois, lorsqu'une poursuite soulève, selon lui, des questions d'intérêt général qui dépassent celles habituellement soulevées dans les poursuites criminelles et pénales, il peut, après en avoir avisé le directeur, y intervenir, en première instance ou en appel, sans autre formalité.

Cette loi contribue ainsi au renforcement de la crédibilité et du respect qui doivent s'attacher aux actions quotidiennes des poursuivants publics, afin que les citoyens perçoivent que les décisions prises en leur nom l'ont été en toute indépendance et uniquement dans l'intérêt supérieur de la justice.

Les attentes fort légitimes des citoyens sont grandes à l'égard des personnes qui œuvrent au sein de l'administration de la justice et tout particulièrement celles chargées des poursuites criminelles et pénales.

J'ai la conviction qu'on réalisera encore davantage à l'usage que la LDPCP constitue une plus-value au bon fonctionnement du système judiciaire puisqu'elle met de l'avant des valeurs primordiales telles l'intégrité, la compétence et l'engagement envers la justice par chacun des procureurs à qui incombe cette noble et difficile tâche.

# Le passage à la magistrature

Par L'hon. Sylvain Vauclair, juge à la chambre criminelle de la Cour du Québec

**A**près la criminologie, je deviens avocat en 1994. Je pratique le droit criminel à Montréal, avec des avocates et des avocats chevronnés, consciencieux et respectueux des clients, de la profession et de l'administration de la justice, tout en restant critique face au droit et la justice. Ce fut onze années humainement enrichissantes à tout point de vue.

En 2005, je suis nommé à la magistrature. Un choix que je ne regrette pas. Je me rappelle cependant que le travail d'avocat à ses bons moments et je garde des souvenirs indélébiles de certains d'entre eux. Curieux de nature, j'écris toujours le Traité de preuve et de procédure pénales avec mon bon ami le juge Pierre Béliveau de la Cour supérieure du Québec. Nous préparons la 16<sup>e</sup> édition en 2009.

Les défis de la magistrature sont multiples et assez différents de ce que j'anticipais. Si mon travail me permet de poursuivre la rédaction du Traité, sa somme est plus importante que ce qu'on peut croire. Mon ami et coauteur m'avait souvent parlé de la « vie de juge » et je savais qu'elle n'était pas de tout repos. Tout cela s'est avéré.

Je siège à la chambre criminelle de la Cour du Québec à Montréal. Cette Cour traite quotidiennement de dossiers mettant en évidence les problèmes sociaux qui sévissent dans la société québécoise. Les crimes sont parfois graves, jugés devant la cour supérieure dans les autres provinces, avec ou sans jury, mais devant nous au Québec en raison notre compétence juridique particulière prévue au Code criminel. Bref, des défis à la fois humains et juridiques sont à relever.



**Fajef**

Fédération des associations de juristes  
d'expression française de common law inc.

## Nouveaux droits linguistiques dans le *Code criminel*

La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) désire vous informer que, avec l'adoption récente du projet de loi C-13, le *Code criminel* précise que :

- tout accusé, qu'il soit représenté ou non, doit désormais être avisé de son **droit de subir un procès criminel dans la langue officielle de son choix**;
- l'accusé a droit à ce que le **juge de paix** président l'enquête préliminaire parle la même langue officielle que lui ou les deux langues officielles, le cas échéant;
- l'accusé a droit à ce que le **procureur de la Couronne** parle la même langue officielle que lui ou les deux langues officielles, le cas échéant.



### Information :

Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.  
200, av. de la Cathédrale, bureau 2303, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0H7  
(204) 235-4405 • fajefcl@ustboniface.mb.ca • www.fajef.ca

Cette publicité est diffusée grâce à une contribution financière du ministère de la Justice du Canada.

On dit que la Charte, le législateur et la Cour suprême du Canada sont les principaux facteurs ayant contribué, au fil des ans, à alourdir la procédure criminelle<sup>1</sup>. Le constat est indéniable: les dossiers sont souvent complexes et les questions accessoires à la détermination de l'innocence ou de la culpabilité prennent une place (trop?) importante. En plus de prolonger les procédures, la charge de travail pour tous est accrue ainsi que le niveau de difficulté des affaires criminelles.

Je me rappelle alors ma profession d'avant, celle d'avocat. En discutant avec des avocats d'expérience, vous constaterez aisément le chemin parcouru par l'administration de la justice dans les derniers vingt ans. Cela étant, je crois que le rôle de l'avocat est toujours et encore plus essentiel au bon fonctionnement du système de justice.

En cela, je veux vous dire combien le travail de l'avocat plaideur est important pour moi, juge, qui dois rendre une décision dans un « dossier ». Cette appellation froide cache une réalité plus humaine, soit celle de l'accusé, qui peut voir sa réputation et sa liberté compromises par l'accusation et celle de la victime, qui a vu sa vie basculée par la survenance d'un événement tragique. Je crois que la qualité de ma décision dépend beaucoup du travail des avocats devant moi, de leur habileté à cerner les questions litigieuses et de dégager le droit.

À plusieurs égards, notre système de justice est enviable. Il poursuit son évolution avec et parfois, malgré nous. Avec lui, la profession d'avocat est appelée à s'adapter, à changer. Il faut demeurer ouvert aux changements. Cependant, le travail d'avocat, je le confirme, passe nécessairement et toujours par la civilité dans les relations avec les collègues, la persévérance dans le travail, la préparation méticuleuse de tous les aspects du « dossier » et l'habileté de faire la distinction entre la détermination et l'aveuglement. Je m'en doutais lorsque j'étais avocat. J'en suis convaincu depuis que je suis juge.

<sup>1</sup> Hon. Patrick LeSage et Prof. Michael Code, *Rapport sur l'examen de la procédure relative aux affaires criminelles complexes* ([http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/pubs/lesage\\_code/lesage\\_code\\_report\\_fr.pdf](http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/pubs/lesage_code/lesage_code_report_fr.pdf)), p. 9.

445, rue Saint-Vincent  
Montréal (Québec)  
H2Y 3A6  
Tél. 514.842.3901  
1.800.831.3901  
Télec. 514.842.7148  
[www.delavoy.ca](http://www.delavoy.ca)

*Confection*  
**DE LAVOY**  
*depuis 1980*



#### Service personnalisé

Toges et accessoires  
vestimentaires  
pour profession juridique  
et magistrature

Location et vente  
tuxedos et accessoires,  
toges, mortiers et épitoges  
pour collation des grades

Nettoyage et réparation  
de vêtements  
de tout genre

# Les avocats doivent s'adapter

Par Me Gérald Soulière, Lamarre Linteau & Montcalm

**L**orsque les amendements au code criminel apportés par le projet de Loi C-2 sont entrées en vigueur en juillet 2008, les criminalistes ont tous été inquiets de perdre une partie importante de leurs dossiers. Même s'ils ne sont pas tous spécialisés dans les causes de conduite avec capacités affaiblies ou avec un taux d'alcoolémie de plus de 80 mg. presque tous en font régulièrement.

En rendant l'attaque des résultats des tests d'ivressomètre presque impossible, il est certain que cette modification est très inquiétante pour l'avenir de la pratique.

À court terme, ces amendements ont entraîné une période d'incertitude qui va se prolonger jusqu'à la décision finale de la Cour Suprême sur la validité constitutionnelle du nouveau texte de l'article 258(1)b Ccr. Cette période de contestation va certainement être riche en procédures de toutes sortes, cependant, une chose est certaine, le droit va être clarifié et les avocats vont devoir s'y adapter.

Tous les changements importants (ex : abolition des poursuites en matière d'accidents d'automobile, l'arrivée et l'augmentation de la juridiction de la division des petites créances etc. ont apporté une période d'insécurité et même une diminution de l'activité dans certains champs de pratique.

Mais on oublie que de nouveaux champs de pratique se développent. Le droit criminel a beaucoup changé depuis que je suis entré à l'Aide Juridique en 1977. Les dossiers de vol de banques, prise d'otage, introduction par infraction..., représentaient la majeure partie des dossiers des criminalistes. L'image des avocats au compte en fidéicomis dans la poche droite, le compte courant dans celle de gauche et des clients aux nombreux tatous était très répandue.

Heureusement la pratique du droit criminel a beaucoup changé. Pour plusieurs criminalistes, elle consiste surtout à représenter des gens qui n'ont pas de cassier judiciaire, qui ne vivent pas du crime et que je décris comme étant des délinquants primaires ou « first offenders »

Parmi les changements des dernières années, on retrouve, les contestations d'accusations de conduite avec capaci-

tés affaiblies et + 80 mg qui ont débuté vers 1990 avec l'arrivée des témoins expert en biochimie. Dans la foulée du dossier de Guy Cloutier, de nombreuses accusations de nature sexuelle reliées à des faits qui remontent à plusieurs années ont été portées. D'ailleurs, le code criminel a été modifié à plusieurs reprises pour intégrer de nouvelles règles de preuve et de procédure, concernant le témoignage et la protection de l'identité des témoins lors de ces accusations.

Évidemment il ne faut pas oublier l'impact important de l'entrée en vigueur de la Charte Canadienne des Droits et Libertés en 1982. En effet, les articles 24(1) et (2) de la Charte qui permettent les demandes de réparation ou d'exclusion d'éléments de preuve obtenus dans des conditions qui portent atteinte aux droits prévus dans la Charte ont entraîné une avalanche de nouvelles requêtes. Les récentes décisions, fortement médiatisées d'arrêt des procédures en sont un très bon exemple.

Au cours des dernières années, plusieurs criminalistes ont œuvré devant des commissions d'enquêtes, des enquêtes du coroner et des comités de déontologie. La pratique en droit pénal a aussi beaucoup évolué. Que l'on songe aux poursuites en vertu de la Loi sur la concurrence, les infractions aux lois sur le revenu, les poursuites pénales de l'Autorité des Marchés financiers, le droit disciplinaire et le Code de la Sécurité routière (principalement les excès de vitesse).

Oui des champs de pratique disparaissent mais d'autres les remplacent continuellement. Bref, je trouve que le mot de bienvenu du doyen Me Jacques Bellemare aux étudiants lorsque je suis entré à la faculté de droit en 1973 est toujours d'actualité:

« La pratique n'est plus ce qu'elle était, mais il y aura toujours de la place pour les avocats(es) qui savent recevoir un client, identifier son problème, monter le dossier et aller le plaider à la Cour... ».



# L'aide juridique permet un réel accès à la justice

-Me Denis Roy, président de la Commission des services juridiques du Québec

**J'**ai le plaisir de répondre à l'invitation du Monde juridique à participer à ce numéro portant sur le droit criminel. L'occasion est belle de rappeler que depuis sa création et son déploiement en 1973, le réseau de l'aide juridique constitue un outil incontournable d'accès à la justice pour de nombreuses personnes visées par des accusations pénales ou criminelles.

## Des avocats à toutes les étapes du processus judiciaire

Chaque jour, dans tous les palais de justice et certaines cours municipales, les avocates et les avocats permanents de l'aide juridique représentent des centaines d'accusés impliqués dans une ou plusieurs causes criminelles, et ce, à toutes les étapes du processus judiciaire. Elles et ils assurent de plus une présence constante et soutenue dans les postes de police, les établissements de détention et auprès des divers intervenants du milieu, de l'enquêteur au juge, en passant par les agents de probation, les agents de libérations conditionnelles et autres.

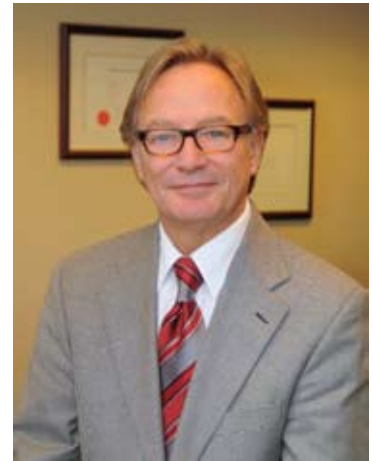
De plus, le régime étant mixte, il offre au bénéficiaire le libre choix de son avocat. Au cours de l'exercice financier de 2007-2008, plus de 1092 avocats de la pratique privée ont agi dans plus de 63 000 dossiers en matière criminelle et pénale dans le cadre du régime d'aide juridique.

## Un service de garde gratuit

Le réseau offre aussi à l'ensemble de la population, sans égard à l'admissibilité financière, un service de garde, 24 heures par jour, 7 jours par semaine. La personne en état d'arrestation qui y réfère recevra, sans frais, les conseils juridiques appropriés d'un avocat de garde. Ces conseils peuvent avoir un effet déterminant sur la suite des événements. En 2007-2008, plus de 33 731 consultations du genre ont été données, ce qui constitue une augmentation de 7,7 % comparativement à l'année 2006-2007. Ce service s'ajoute à celui des comparutions téléphoniques de jour et de nuit lors d'arrestations et de détentions survenues durant les fins de semaine et les jours fériés.

## De véritables agents d'avancement du droit

La présence et la performance du réseau d'aide juridique en droit criminel et pénal ne se sont jamais démenties depuis les 36 dernières années au cours desquelles



des causes de nature et d'importance diverses, tant pour les adultes que pour les adolescents, ont été plaidées devant les tribunaux de première instance et les cours d'appel, incluant la Cour suprême du Canada. Des avocats permanents de l'aide juridique ont fait avancer le droit dans plusieurs causes importantes. Parmi celles-ci : l'arrêt Vaillancourt sur l'inconstitutionnalité de l'ancien article 213 (d) du Code criminel traitant du meurtre par interprétation, l'arrêt Laperrière sur les retraits de plaider, l'arrêt Pelletier sur l'aide au suicide et l'arrêt R. c. G.R. sur les infractions incluses à l'accusation d'inceste.

Le réseau de l'aide juridique a ainsi concrètement procédé à la défense d'innombrables personnes et a contribué à la mise en œuvre et au maintien d'un véritable état de droit.

Nous avons la chance de vivre dans une société dont le système de justice criminelle et pénale figure parmi les meilleurs et les plus équitables de la planète. Le régime de l'aide juridique québécois fait partie intégrante de ce système. Non seulement il en garantit l'accès à une partie de la population qui en a grandement besoin, mais il favorise une meilleure administration de la justice en agissant comme facilitateur auprès de tous les acteurs de ce système. Ce faisant, il remplit le volet de sa mission qui consiste à permettre un réel accès à la justice.

La première mission internationale  
du cabinet mène ses avocats en Haïti

# McCarthy Tétrault entreprend une mission de formation juridique avec Avocats sans frontières Canada

**D**ans le cadre de leur première mission bénévole internationale en association avec Avocats sans frontières (ASF), des avocats du cabinet McCarthy Tétrault s'envoleront pour Haïti où ils participeront à un programme de formation juridique visant à transmettre à la communauté juridique d'Haïti leur expertise et leur expérience en droit de l'environnement.

Comme la protection de l'environnement et le droit à un environnement sain sont devenus des enjeux urgents en matière de droits de la personne en Haïti, particulièrement à Port-au-Prince, les autorités de l'Université d'État d'Haïti ont exprimé un besoin précis à l'égard d'un programme de formation sur le droit de l'environnement.

Me Cindy Vaillancourt et Me David-Emmanuel Roberge, respectivement du groupe du droit de l'environnement et du groupe de litige de McCarthy Tétrault, se sont rendus en Haïti du 3 au 17 février pour donner des séminaires de formation sur le droit de l'environnement national et international à des étudiants et des juristes haïtiens.

« Le principe de redonner à la collectivité est un aspect fondamental de l'identité et des valeurs de notre cabinet », a souligné Marc-André Blanchard, associé directeur de la région du Québec de McCarthy Tétrault. « Notre association avec Avocats sans frontières nous fournit une excellente occasion de contribuer à l'avancement des initiatives de défense des droits de la personne dans le monde entier. Je félicite Cindy et David-Emmanuel de leur engagement envers cette noble cause. »



Me Cindy Vaillancourt



Me David-Emmanuel Roberge

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat d'une durée de trois ans que le cabinet national a formé avec Avocats sans frontières et aux termes duquel McCarthy Tétrault est devenu le premier « Partenaire sans frontières » d'ASF, soit le plus haut niveau de donateurs de l'organisation. « Nous sommes très fiers d'entreprendre cette première mission avec McCarthy Tétrault », a déclaré Pascal Paradis, directeur général d'Avocats sans frontières Canada. « L'expertise, le dynamisme et les ressources que le cabinet investit dans le projet Haïti et dans notre organisation représentent une aide d'une valeur inestimable. »

La mission est organisée par Avocats sans frontières Canada en collaboration avec Entraide universitaire mondiale du Canada qui, en consortium avec trois autres ONG canadiennes, gère le Programme de coopération volontaire d'appui à la gouvernance en Haïti, lequel est financé par l'Agence canadienne de développement international.

# Bernard Bougie, premier «rainmaker national» d'un cabinet pancanadien

**F**raser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l. (FMC), l'un des principaux cabinets d'avocats en droit des affaires et en litige au Canada, est heureux d'annoncer la nomination de Bernard Bougie à titre de Chef de la direction clientèle au sein de son équipe nationale de direction. M. Bougie assurera la coordination et la supervision des équipes clients, sectorielles et géographiques du cabinet ainsi que de l'équipe de développement des affaires, en plus d'assumer la gestion des connaissances liées aux clients.

FMC est le premier cabinet au pays à créer un tel poste et, ce faisant, démontre son approche novatrice de gestion des affaires et son engagement soutenu à répondre aux besoins de ses clients. M. Bougie, qui relèvera directement de Michel Brunet, président et chef de la direction de FMC, aura comme premier mandat d'évaluer la prestation des services rendus aux clients, de veiller à l'épanouissement de la culture générale du cabinet et de développer des normes internes en matière de services à la clientèle.

« Je me réjouis que Bernard Bougie se joigne à notre équipe à titre de Chef de la direction clientèle, souligne M. Brunet. Ce poste unique au sein de la communauté juridique du Canada vient appuyer le travail des associés et des autres membres du cabinet, afin d'établir des relations-clients durables et de mettre en place d'importantes initiatives stratégiques. Les compétences et l'expérience de Bernard font de lui la personne idéale pour occuper les fonctions de Chef de la direction clientèle et je sais qu'il mettra à profit ses connaissances étendues du développement des affaires et ses grandes compétences en planification stratégique pour mener à bien les projets qui

lui seront confiés. »

Avant d'exécuter divers mandats comme conseiller d'affaires, M. Bougie a évolué au sein du cabinet de services professionnels Samson Belair Deloitte & Touche (Deloitte) pendant plus de 30 ans. Au fil des ans, il a saisi de multiples occasions de développement professionnel, afin notamment d'accroître ses compétences en gestion et d'affiner son style de leadership. Il a notamment monté et dirigé plusieurs plans de marketing et de développement des affaires et a participé activement aux initiatives et programmes de développement stratégique, de promotion du travail d'équipe, d'accompagnement professionnelle et de formation de Deloitte. M. Bougie était reconnu pour ses grandes qualités de planificateur stratégique et pour son aptitude à faire bouger les choses. Il a notamment joué un rôle déterminant dans le cadre de la transition du modèle de Deloitte vers des services davantage axés sur la clientèle.

Jusqu'à tout récemment, M. Bougie offrait des services de consultation auprès de diverses entreprises, principalement en qualité d'administrateur de sociétés. Il conseillait des PDG et des cadres supérieurs sur des questions de gestion opérationnelle et de gouvernance. M. Bougie a acquis une solide expérience et une connaissance approfondie des relations-clients et des activités opérationnelles des entreprises de services professionnels, ce qui est primordial pour le poste qu'il occupe aujourd'hui chez FMC.



Bernard Bougie

# Gérard Dugré nommé à la Cour supérieure



**L**e 23 janvier dernier, le ministre de la Justice et procureur général du Canada, l'honorable Rob Nicholson, C.P., c.r., a nommé Gérard Dugré, associé du bureau de Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l. (FMC) à Montréal, juge à la Cour supérieure

du Québec pour le district de Montréal.

M. le juge Dugré est titulaire d'un diplôme en droit civil de l'Université Dalhousie ainsi que d'un baccalauréat en droit civil et d'une maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke. Il s'est joint à FMC l'année de son admission au Barreau, en 1981, et a développé, au fil de ses 28 années au cabinet, des compétences de haut niveau en matière de litiges commerciaux, bancaires, civils et administratifs.

« FMC se réjouit de voir son ancien collègue accéder à la magistrature, une nomination amplement méritée pour cet éminent avocat et plaideur exceptionnel, qui a participé à plusieurs causes majeures au Québec, souligne Claude Morency, associé directeur du bureau de FMC à Montréal. Cette nomination est une nouvelle étape dans la riche carrière de M. le juge Dugré et un nouveau défi qu'il saura certainement relever avec beaucoup de succès. »

## ERRATUM

Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE »), dans le cadre du placement secondaire d'un total de 20,4 millions de parts de fiducie du Fonds de revenu Aéroplan à valeur unitaire de 17,50 \$, ce qui a généré pour ACE des profits de 357 millions de dollars. Immédiatement après la réalisation du placement, ACE a retenu une participation de 9,9 % des parts d'Aéroplan émises et en circulation. Les parts ont été vendues à un syndicat de preneurs fermes dirigé par RBC Dominion valeurs mobilières inc. et Marchés mondiaux CIBC inc., et qui inclut BMO Nesbitt Burns Inc., Valeurs mobilières TD Inc., Financière Banque Nationale Inc., Scotia Capitaux Inc., La Corporation Canaccord Capital, Raymond James Ltée, Blackmont Capital Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Corporation de valeurs mobilières Dundee et Corporation Recherche Capital.

# Coupe Guy-Guérin



Dans l'ordre habituel, Me Benjamin Greenberg, Me Suzanne Côté de Stikeman Elliott et les lauréats du concours de plaidoirie, Andrew Carvajal, Alexandre Bien-Aimé et David Platts.

## Heenan Blaikie accueille 10 nouveaux associés

**L**es coassociés directeurs de Heenan Blaikie, Norman Bacal et Guy Tremblay, sont fiers d'annoncer la nomination de 10 nouveaux associés. L'expérience de ces associés couvre tous les domaines de pratique du cabinet et représente l'étendue du talent offert par Heenan Blaikie partout au pays. Les nouveaux associés sont :

- **À Montréal :** Frédéric Massé et Stephan H. Trihey
- **À Toronto :** Maneli Badii, Sandra Barton, Christina Buchli, Lesley Caswell et Mark Edward Davis
- **À Calgary :** Brian Bidyk
- **À Ottawa :** Benoit M. Duchesne
- **À Trois-Rivières :** Yves Rocheleau

Depuis sa fondation, Heenan Blaikie a connu une progression continue et compte maintenant plus de 480 avocats et professionnels dans ses neuf bureaux au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Le cabinet offre des connaissances recherchées en droit des affaires, en droit du travail et de l'emploi, en litige, en fiscalité, en droit du divertissement et en propriété intellectuelle.



Des chefs de file se joignent à Blakes à Montréal

# Blakes continue de solidifier son bureau de Montréal

En un peu plus de sept ans, le bureau de Montréal de Blakes est passé de trois avocats à plus de 60!

**B**lake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. (Blakes), l'un des cabinets d'avocats en droit des affaires de premier plan du Canada, a annoncé l'arrivée de trois nouveaux associés à Montréal : Yvon Martineau, Réal A. Forest et Claude Marseille.

« Les décisions de ces trois associés de se joindre à Blakes représentent un important pas en avant dans l'expansion de notre bureau de Montréal et enrichiront notre expertise dans un certain nombre de domaines clés,

notamment les fusions et acquisitions, le financement des sociétés et les recours collectifs, a déclaré Brock Gibson, le président du conseil du cabinet. Ces nouveaux venus nous donnent également de nouvelles capacités dans le domaine du droit administratif, a-t-il ajouté. L'arrivée de ces associés démontre la capacité continue de notre cabinet d'attirer les meilleurs talents juridiques, ce qui, dans le cas présent, nous aidera à mieux répondre aux besoins juridiques du milieu des affaires du Québec. »

## WISE, BLACKMAN SENCRL

ÉVALUATION D'ENTREPRISES • QUANTIFICATION DE DOMMAGES • JURICOMPTABILITÉ

**D**epuis 1979, nos professionnels d'expérience assistent la communauté juridique en lui fournissant des opinions indépendantes sur la valeur d'entreprises et en matières litigieuses, incluant :

- Expropriation
- Différends matrimoniaux
- Réclamations d'assurance
- Conventions entre actionnaires
- Conversion en société ouverte ou fermée
- Fiscalité
- Rupture de contrat
- Pertes de bénéfices
- Oppression des actionnaires
- Réorganisations d'entreprises

*Contactez, en toute confidentialité :*

**Richard M. Wise, FCA, CA•EJC, FEEE, FASA, MCBA, CVA, CFE, Arb.C.**

**Gerald S. Blackman, CA, CBA, CFE**

**Catherine Tremblay, DPA, CA, EEE, ASA**

**Jean-Philippe Langevin, CA, CFA**

Édifice de la Banque Royale du Canada  
1, Place Ville-Marie, 34<sup>e</sup> étage  
Montréal H3B 3N6

Tél (514) 875-8100 • Fax (514) 875-9109 • Site web : [www.wiseblackman.com](http://www.wiseblackman.com)



Yvon Martineau



Claude Marseille



Réal Forest

Yvon Martineau possède une vaste expérience en droit des affaires et des valeurs mobilières, couvrant tous les aspects des fusions et acquisitions ainsi que les financements des sociétés ouvertes et fermées, les offres publiques d'achat et les prises de participation. Il a joué un rôle important, tant à l'échelle provinciale qu'à l'étranger, dans la croissance de plusieurs entreprises québécoises d'envergure. Il a dirigé de nombreuses opérations importantes qui ont eu une incidence considérable sur le développement et la restructuration des institutions financières au Québec. En 2001, le gouvernement du Québec lui a confié la présidence du groupe de travail sur l'encadrement du secteur financier au Québec. De plus, M. Martineau a été président du conseil d'administration d'Hydro Québec et il continue de siéger à plusieurs conseils d'administration de sociétés ouvertes et/ou fermées.

Réal A. Forest est un avocat de litige chevronné qui se spécialise dans les litiges complexes avec une concentration d'intérêt dans les domaines du droit des affaires et des valeurs mobilières, de l'environnement, de la concurrence ainsi que du droit administratif et constitutionnel. M. Forest est un ancien professeur de la faculté de droit de l'Université de Montréal. Il plaide régulièrement devant toutes les instances des tribunaux du Québec et du Canada. Il a également plaidé à de nom-

breuses reprises devant la Cour suprême du Canada.

Claude Marseille se spécialise dans les litiges corporatifs et commerciaux, plus particulièrement dans les recours collectif, dans les recours des actionnaires et le droit de la construction. Il a représenté des fabricants, des compagnies de transport, des institutions financières et des entreprises publiques. M. Marseille a plaidé devant les tribunaux de toutes les juridictions, y compris la Cour suprême du Canada et des tribunaux d'arbitrage. Il est l'auteur ou le coauteur de cinq livres sur les recours collectifs, la preuve et le commerce électronique. Il a également enseigné le droit de la preuve à l'Université de Montréal.

Blakes compte plus de 550 avocats et a des bureaux au Canada, aux États Unis, en Europe et en Chine. Blakes a été nommé « Cabinet d'avocats de l'année » pour 2007-2008 par Chambers and Partners, l'un des éditeurs d'annuaires juridiques et de périodiques professionnels de premier plan du monde. En octobre 2008 et pour la sixième année consécutive, Blakes a été nommé parmi les « 100 meilleurs employeurs du Canada » du magazine Maclean's. Blakes est le seul cabinet d'avocats du Canada à être ainsi reconnu six années de suite. Pour plus de renseignements sur Blakes, visitez le site Web du cabinet à l'adresse [www.blakes.com](http://www.blakes.com).

# Les Prix Reconnaissance UQAM 2009 soulignent la réussite exceptionnelle de huit diplômés

**S**ept diplômés de l'UQAM et un diplômé de la TÉLUQ, l'université à distance de l'UQAM, recevront, le 23 avril prochain lors d'une soirée en leur honneur, les Prix Reconnaissance UQAM 2009. Ces prix visent à souligner leur contribution exceptionnelle au développement et au rayonnement de leur secteur d'études, de leur sphère d'activité professionnelle et de l'Université, à l'échelle nationale ou internationale. Cette année, l'événement revêtira une importance particulière puisqu'il sera l'une des premières activités soulignant les 40 ans de l'UQAM.

Cette année, les personnes honorées seront :  
Sylvie Bernier (B.A.A. administration 03), athlète olympique médaillée d'or au Jeux Olympiques de 1984 en plongeon au tremplin de trois mètres, chef de mission de la délégation canadienne aux Jeux Olympiques de Beijing en août 2008 et communicatrice, pour son exceptionnelle carrière sportive et sa contribution aux sports d'élites canadiens (prix de la TÉLUQ);

Hélène Desputeaux (B.A.V. arts visuels 81, Université Laval; B. Ed. éducation au préscolaire et enseignement au primaire 84), enseignante, illustratrice et créatrice du personnage pour enfants Caillou, pour sa créativité, ses qualités pédagogiques et son amour des enfants (prix de la Faculté des sciences de l'éducation);

Johanne Gélinas (B.Sc. géographie 84, M.Sc. sciences de l'environnement 87), associée chez Samson Bélaïr/Deloitte & Touche, pour sa passion, sa vision avant-gardiste et son engagement envers le développement durable (prix de la Faculté des sciences);

Claude Gosselin (B.Sp. lettres [esthétique] 74), directeur général et artistique du Centre d'art contemporain de Montréal, pour sa remarquable contribution à la vie des arts visuels de Montréal (prix de la Faculté des arts);

**Jean-Pierre Ménard** (L.L.B. droit 78; M.A. droit public 83, Université de Montréal), avocat, associé chez Ménard, Martin, Avocats, spécialiste du droit de la santé, pour son engagement à favoriser l'accessibilité à la justice pour les

usagers du système de santé et à promouvoir le respect de leurs droits (prix de la Faculté de science politique et droit);

Jacques K. Primeau (B.A. communication 84), président des Productions Jacques K. Primeau, pour ses qualités de visionnaire et de rassembleur et sa contribution à la scène culturelle et sociale du Québec (prix de la Faculté de communication);

Pierre Roy (B. Sp. administration 73), président de Les Chaînes Télé Astral et de MusiquePlus inc., figure dominante du paysage audiovisuel québécois depuis plus de trente ans, pour sa carrière exceptionnelle et sa contribution au développement de la télévision d'expression française au Canada (prix de l'École des sciences de la Gestion [ESG UQAM]);

**Jennifer Stoddart** (M.A. histoire, 74; B.C.L. droit 80 Université McGill), commissaire à la protection de la vie privée au Canada, pour sa remarquable carrière dans la haute fonction publique et son engagement en faveur des droits des Canadiens au respect de leur vie privée (prix de la Faculté des sciences humaines).

Les Prix Reconnaissance UQAM 2009 seront remis aux lauréats par les doyens des six facultés et de l'École des sciences de la gestion (ESG UQAM), ainsi que par le directeur général de la TÉLUQ. La présidente d'honneur de l'événement sera Isabelle Hudon, présidente de Marketel et présidente du Conseil d'administration de l'UQAM. Le Gala Reconnaissance UQAM aura lieu le jeudi 23 avril 2009 à l'Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth, situé au 900, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal.

Grâce aux profits réalisés lors du Gala, des Bourses d'études Reconnaissance UQAM sont attribuées chaque année par la Fondation de l'UQAM à des étudiants nouvellement inscrits à la maîtrise, qui ont complété avec succès un programme d'études de 1er cycle. Ainsi, cette année, sept bourses d'études seront attribuées. Mentionnons enfin que le Gala Reconnaissance UQAM est le fruit d'une collaboration de plusieurs partenaires, dont TD Meloche Monnex.

# Élection de trois nouveaux membres au conseil des associés de McCarthy Tétrault

**M**cCarthy Tétrault a annoncé aujourd'hui la réélection de Marc Dorion, de Garth M. Girvan et de Philip C. Moore à son conseil des associés qui compte 11 membres.

La structure de gouvernance dynamique du cabinet, sous la conduite du conseil des associés et du président et chef de la direction, aide à garantir aux clients, où qu'ils soient et quels que soient leurs besoins, des services de grande qualité.

« Au cours des sept années qui se sont écoulées depuis que nous avons innové en adoptant un nouveau modèle de gouvernance, nos clients ont bénéficié de résultats exceptionnels », dit W. Iain Scott qui remplit actuellement un deuxième mandat de quatre ans à titre de président et chef de la direction de McCarthy Tétrault. « En fonctionnant comme une société unifiée, la structure du cabinet reflète celle de ses clients et leur assure un accès rapide aux connaissances et aux ressources étendues de l'ensemble du cabinet. »

Les nouveaux membres, qui ont tous déjà sié-

gé au conseil des associés, représentent un bon échantillon de l'expertise et de l'expérience présentes au sein du cabinet. Ils se joignent aux membres actuels qui sont Richard J. Balfour, Nancy J. Carroll, David A. N. Lever, J. Michael McIntosh, F. Paul Morrison, Simon V. Potter et Anne-Marie Sheahan.



Marc Dorion

Marc Dorion, c.r., Ad. E. (Québec/Montréal) axe sa pratique sur le financement de projets, les opérations de fusions et acquisitions de sociétés, le financement et la privatisation dans le secteur de l'énergie (électricité et énergie éolienne) pour des emprunteurs et des promoteurs.

Garth M. Girvan (Toronto) pratique dans les domaines du financement d'entreprise, des opérations de fusions et acquisitions, de la gouvernance d'entreprise et de la réglementation des institutions financières.

Philip C. Moore (Toronto) conseille de nombreuses sociétés ouvertes et fermées ainsi que leurs conseils d'administration sur des questions relatives aux entreprises et aux valeurs mobilières, plus particulièrement les opérations de fusions et acquisitions, le financement d'entreprise et les réorganisations d'entreprise.

<b>LBC International Inc.</b> <i>Expertise comptable spécialisée dans les litiges et réclamations d'assurance</i>		
<b>Juricomptabilité</b>		
<b>Spécialistes dans l'établissement de quantums</b>		
Montréal	Ernie Bassila, C.A. • EJC Alain David, C.A., CFE Arthur Lavigne, C.A. • EJC	Eleni Chilakos, C.A. Claude Gélinas, C.A., PAA Alain Viger, C.A. • EJC
<b>Bureaux Canadiens</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Télocopieur</b>
Montréal	(514) 866-5431	(514) 866-8800
Toronto	(416) 596-1000	(416) 596-0469
Calgary	(403) 299-0560	(403) 299-0566
Vancouver	(604) 683-5877	(604) 683-6701
Courriel: aviger@lbcintl.com		
1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 710, Montréal (Québec) H3G 1R8		

# Une première québécoise pour trois associés de BLG

**T**rois associés du groupe Litige du bureau de Montréal de Borden Ladner Gervais, Me Danielle Ferron, Me Mathieu Piché-Messier et L'honorable Lawrence Poitras, C.M., c.r., récemment retraité, viennent de publier le premier ouvrage québécois à faire le point concernant les ordonnances d'injonction de types Anton Piller, Mareva et Norwich.

L'ouvrage intitulé « L'injonction et les ordonnances Anton Piller, Mareva et Norwich » se veut un guide pratique et il s'adresse aux avocats pratiquant dans tous les domaines du litige.

Cet ouvrage constitue une contribution significative à la communauté juridique québécoise, puisqu'il facilite le recours aux ordonnances d'injonction de types Anton Piller, Mareva et Norwich, lesquelles, provenant du Common Law, sont encore mal connues au Québec et ne sont donc pas utilisées à leur plein potentiel.

## Des outils encore mal connus

Reconnues depuis 2002 par la Cour d'appel du Québec, les ordonnances d'injonction de types Anton Piller, en particulier, sont des outils puissants pour protéger l'accès à la preuve avant procès; elles gagnent à être utilisées plus fréquemment – dans la mesure où les conditions requises sont remplies – aux bénéfices des entreprises.

Les entreprises bénéficient déjà, concrètement, de l'application de plus en plus fréquente de ces ordonnances d'injonction (Anton Piller et Mareva, en particulier) car dans de nombreux cas, elles permettent un règlement hors cours et évitent ainsi un long et coûteux procès.

Les ordonnances Norwich, dont la popularité est grandissante dans les provinces de Common Law n'ont, quant à elles, pas encore été utilisées au Québec; cependant, les auteurs expliquent clairement les assises selon lesquelles elles pourraient l'être.



*L'honorable Lawrence Poitras, Me Danielle Ferron et Me Mathieu Piché-Messier*

## Me Chantal Perreault devient Ombudsman au service de l'entreprise

Me Chantal Perreault,  
Ombudsman, Formatrice,  
Avocate-conseil et Arbitre

2 Place du Commerce, suite 100  
Île-des-Soeurs, Verdun  
Québec, Canada, H3E 1A1  
chantalperreault@ombudsmansolution.com

ou  
Me.chantalperreault@gmail.com  
www.ombudsmansolution.com  
cellulaire : (514) 884-9640  
fax : (514) 766-4269



# Trois nouveaux associés chez LKD

**L**e cabinet d'avocats Langlois Kronström Desjardins est heureux d'annoncer la nomination de trois nouveaux associés au sein de son cabinet.

David Héroux (Barreau du Québec, 2000). David Héroux oeuvre en litige civil et commercial. Il intervient régulièrement devant les tribunaux civils et

les instances administratives.

Depuis le début de sa pratique, David a développé une grande expérience en droit des assurances et, dans ce cadre, il représente plusieurs compagnies d'assurance importantes au Québec. Il est fréquemment appelé à donner des conférences en matière d'assurance.

Éric Latulippe (Barreau du Québec, 2000). Éric Latulippe oeuvre principalement à titre de conseiller juridique et de procureur dans les secteurs du droit administratif, du droit du travail et de la santé et sécurité au travail. Il est notamment impliqué auprès de grandes associations du secteur manufacturier, dans le secteur agricole de même qu'auprès de plusieurs municipalités et commissions scolaires.

Dans le cadre de sa pratique, il conseille les clients, rédige divers contrats, négocie des ententes et des conventions collectives. Il plaide régulièrement devant les divers tribunaux administratifs spécialisés tels que la Commission des relations du travail, les arbitres de griefs et la Commission

des lésions professionnelles. Il plaide également devant les divers tribunaux civils.

Annie Pelletier (Barreau du Québec, 1997). Annie Pelletier plaide devant les tribunaux civils depuis le début de sa carrière, notamment dans des litiges civils et commerciaux. Depuis quelques années, sa pratique est orientée vers le domaine de l'assurance où elle agit en demande ou en défense dans des litiges concernant, entre autres, la responsabilité, la diffamation, les vices cachés et la construction. Plaideuse passionnée, chaque dossier est un nouveau défi où elle développe une stratégie en vue de veiller aux meilleurs intérêts de ses clients.

« Avec ces nominations, Langlois Kronström Desjardins commence l'année en force. Nous sommes heureux de compter sur trois nouveaux associés de grand talent. Par leur solide expérience, ils contribuent à l'excellence de notre cabinet et ce sont nos clients qui en bénéficieront », a déclaré Jean-François Gagnon, associé directeur de Langlois Kronström Desjardins.

M<sup>e</sup> Luc Carbonneau

AVOCAT

1200, boul. Chomedey  
Bureau 725  
Laval (Québec)  
H7V 3Z3

Téléphone : (450) 973-6050  
Télécopieur : (450) 973-1006  
Cellulaire : (514) 592-2965

# Les médias ont-ils une influence positive dans le monde ?

**G**erdy Nowak et Elaine Lowe, entre-elles grands-mères de sept petits-enfants, prévoient un voyage au Rwanda, au cours de l'année, durant lequel elles travailleront bénévolement pour l'organisme Tubahumurize, basé à Kigali et qui vient en aide aux femmes. Par un geste de solidarité, elles souhaitent envoyer au moins dix milles dollars à l'avance – des fonds qu'elles espèrent pouvoir amasser lors d'un concert bénéfique qui aura lieu le 4 mars, soit quatre jours avant la 98<sup>e</sup> édition de la Journée Internationale de la femme.

Tubahumurize a été fondé en 2004 par Jeanne Mwiliriza, native du Rwanda, dans le but d'offrir des services de thérapies suite aux traumatismes vécus par les femmes lors du génocide et lors de la violence domestique auxquels elles ont fait face. Depuis ce temps, l'organisme a aidé des centaines de femmes et d'enfants à se sortir du cycle de pauvreté en appuyant des initiatives économiques durables, génératrices de revenus ainsi qu'un programme de micro crédit.

"Cet événement changera réellement des vies," ajoute le fils de Jeanne, Eloge Butera, un jeune de 26 ans qui a survécu au génocide Tutsi et qui prendra la parole lors du concert bénéfique. Butera, qui est présentement étudiant à la faculté de droits à l'université McGill sera accompagné du professeur Payam Akhavan, membre du centre sur les droits de la personne et le pluralisme juridique. Les filles de Gerdy, Anita et Helen, partageront aussi leur propre expérience vécue l'été dernier à Kigali alors qu'elles ont complété une évaluation des besoins de Tubahumurize.

"Le tout a commencé lors de la conférence inaugurale sur les droits de la personne de la famille Echenberg à McGill," dit Anita, une étudiante au doctorat. "Le témoignage touchant d'Esther Mujawayo, une femme qui a

survécu au génocide, a été l'élément déclencheur qui m'a poussé à agir. Helen, une étudiante de deuxième année en droit, ajoute: "Lorsque ma sœur m'a invité à l'accompagner, il allait de soit que nous organiserions une collecte de fonds – et nous étions très fières

d'avoir amassé 7 000 \$ auprès de notre parenté et nos amis. Mais désormais, ayant vu comment les fonds sont utilisés et ayant rencontré les femmes qui en bénéficient, nous nous sentons appelées à faire encore plus".

Les filles ont donc sollicité l'appui de plusieurs personnes de cœur, incluant que leur mère, Eloge et sa copine Simone, et leur tante Elaine, et une amie, Nathalie qui est aussi étudiante en droit (et qui prévoit aussi faire un voyage au Rwanda en 2009). Ensemble, le comité a coordonné un deuxième concert bénéfique, qui aura lieu à la Fondation culturelle et artistique Avmor (445 rue Ste. Hélène, Vieux-Montréal) le 4 mars 2009 de 17h30 à 19h30.

Les invités auront l'occasion d'entendre les prestations musicales d'Amanda Mabro, Mathais Agme, Isabelle Metwalli, Suela, Scott McLeod et Dana Salter & Band. Des rafraîchissements seront servis.

Un don suggéré de 20 \$ pour les étudiants et 50 \$ pour les non étudiants sera accepté à la porte. L'événement est ouvert à tous.

Pour plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Anita Nowak à [anowak@thestudy.qc.ca](mailto:anowak@thestudy.qc.ca) ou (514) 966-4740.

**HELP US CHANGE THE LIVES OF RWANDAN WOMEN**  
Second benefit concert to support Tubahumurize, a women's collective based in Kigali, Rwanda

Following the 1994 genocide in Rwanda, a courageous group of women banded together to provide counselling and support to female survivors and children. Since then, the group has empowered hundreds of women and their children, most recently through a micro-credit loan program. All proceeds from this event will be sent to support income-generating activities for the women. You can help change their lives.

Wednesday, March 4, 2009  
5:30 to 7:30 pm  
Avmor Gallery  
445 Sainte-Hélène Street  
Old Montreal

MUSICAL PERFORMANCES  
ELOGIE BUTERA, ANITA NOWAK, DANA SALTER & BAND

INSPIRING TESTIMONIAL BY GENOCIDE SURVIVOR, ELIGE BUTERA AND RWANDAN PROSECUTOR PAYAM AKHAVAN

SUGGESTED DONATIONS OF \$20 STUDENTS OR \$50 NON-STUDENTS

For more information, please call (514) 933-2013

Event proudly sponsored by Avmor

# World Economic Forum names François Champagne a Young Global Leader of 2009

**L**ondon, United Kingdom (26 February 2009) - AMEC plc, the international engineering and project management company, is proud to announce that François-Philippe Champagne, Strategic Development Director, has been selected as a Young Global Leader 2009 of the World Economic Forum (WEF). The Young Global Leader is a yearly honour bestowed to 200 to 300 young leaders under the age of forty who are committed to shaping the future of the world.

Drawn from a pool of almost 5,000 candidates from around the world, the Young Global Leaders nominated in 2009 were chosen by a selection committee of 31 renowned international media leaders and chaired by H.M. Queen Rania Al Abdullah of the Hashemite Kingdom of Jordan.

Newly awarded Young Global Leader recipient François Champagne was born in Quebec, Canada where he gained a Bachelor of Laws degree at Montreal University and was later called to the Quebec Bar in 1994. Currently based in the United Kingdom working with AMEC, he leverages his wealth of knowledge and experience in international corporate law and cross-border transactions to help the company achieve its ambitions.

"I am honoured and delighted to have been named as a Young Global Leader and to be part of this unique and truly global community," said François. "I look forward to actively engaging with next-generation leaders of diverse backgrounds on global issues. The challenges in front of us are many and complex,

but together we can shape a better future by looking at innovative ways to tackle the energy and environmental challenges of tomorrow."

Samir Brikho, Chief Executive of AMEC added: "I am confident that as a Young Global Leader, Francois' talent, knowledge and passion will be invaluable to the international community as a voice for the future in developing, designing and leading a world committed to positive change."

The 2009 leaders will become part of the broader Forum of Young Global Leaders that currently represents over 100 countries and includes Hollywood actor Leonardo Di Caprio, CNN Anchor Anderson Cooper, tennis superstar Steffi Graf, Larry Page and Sergey Brin, co-founders of Google, Marc Kielburger CEO for Free the Children, Belinda Stronach at Magna International, and Payam Akhavan Professor of International Law McGill University to name a few.

Established in 2004, the Forum of Young Global Leaders is a unique multi-stakeholder community of the world's most extraordinary young leaders, who dedicate a part of their time to jointly address global challenges and who are committed to devote some of their knowledge and energy to collectively work towards a better future. As part of their engagement, the Young Global Leaders give their time to taskforces to initiate, develop and drive innovative solutions on important, globally oriented issues, including health, education, the environment, global governance and security, and development and poverty.



# Nouveau Chef de la Direction pour le Centre Canadien de Technologie Judiciaire

**L**e Conseil d'administration du Centre Canadien de Technologie Judiciaire (CCTJ) annonce aujourd'hui la nomination de Dominic Jaar à titre de Chef de la Direction.

Les Co-Présidents du Conseil d'administration, Allan Seckel, Sous-procureur général de la Colombie-Britannique, et l'Honorable Frances Kiteley, juge à la cour supérieure de l'Ontario, sont heureux que le Conseil ait retenu les services de M. Jaar dont l'expérience et la formation assureront le succès du Centre dans la poursuite de son mandat.

CCTJ a le mandat de:

1. Jouer le rôle de chef de file et de catalyseur en rassemblant les différents intervenants dans le but de créer un cadre favorisant l'innovation technologique et l'excellence dans les tribunaux du pays de façon à améliorer l'accès à la justice.
2. Appuyer la transmission et la communication efficaces des renseignements entre les tribunaux et les groupes concernés qui transmettent des renseignements aux tribunaux ou utilisent des renseignements émanant de ces derniers.
3. Offrir les outils et les activités nécessaires à l'échange des renseignements et au partage des connaissances concernant la réussite et l'échec d'essais menés dans le domaine de la technologie judiciaire.
4. Jouer un rôle actif dans la définition et la promotion de meilleures pratiques en matière de technologie judiciaire et de politiques touchant la technologie.



*Me Dominic Jaar*

Dominic Jaar, expert des technologies juridiques, est président de Conseils Ledjit Inc., cabinet d'avocats spécialisé en gestion de l'information, en administration de la preuve électronique et en gestion de la pratique du droit. Avant de fonder Conseils Ledjit Inc., M. Jaar était conseiller juridique en litige chez Bell Canada, après avoir oeuvré comme avocat de litige commercial chez Borden Ladner Gervais.

Membre du Barreau du Québec, M. Jaar est bilingue et est diplômé de l'Université Laval après avoir étudié la Common Law à Western University, ainsi que le droit International à Aix-Marseille III.

M. Jaar offrira d'abord ses services au CCTJ à temps partiel tout en continuant d'exploiter son cabinet, Conseils Ledjit Inc. Avec cette nomination, le Conseil est convaincu que le CCTJ a désormais le leadership requis afin de bâtir sur les assises existantes et d'explorer de nouveaux horizons qui assureront le support financier et la croissance future de l'organisme.

Pour plus d'informations sur le CCTJ, veuillez consulter son site web au : [www.ccct-cctj.ca](http://www.ccct-cctj.ca)

## McMillan et Thackray Burgess conviennent de fusionner

Les associés et les actionnaires de McMillan et de Thackray Burgess ont signé une entente qui vise la création, le 1er mai 2009, du bureau de McMillan S.E.N.C.R.L, s.r.l. à Calgary.

Exerçant ses activités sous la bannière de McMillan S.E.N.C.R.L, s.r.l., le cabinet en droit des affaires offrira une vaste gamme de services nationaux par l'intermédiaire de ses bureaux de Toronto, de Montréal et de Calgary, apportant ainsi une expertise reconnue à ses clients au Canada, aux États-Unis et partout dans le monde.

« La fusion avec Thackray Burgess constitue une nouvelle étape positive, qui vise à maintenir la position de McMillan à titre d'un des principaux cabinets d'avocats canadiens en droit des affaires », explique Andrew J.F. Kent, chef de la direction de McMillan. « Ayant, pendant de nombreuses années, fourni des services juridiques exemplaires dans le domaine de l'énergie, notamment dans le secteur pétrolier et gazier, Thackray Burgess apporte une expérience inestimable que les clients apprécient. »

« Le succès de la fusion des deux cabinets dépend de nombreux facteurs, tels que la responsabilité, l'efficacité, le rapport coût-efficacité et, bien sûr, une similitude de pensée », affirme Michael A. Thackray, chef de la direction de Thackray Burgess. « Notre connaissance des besoins des clients et de ce qui leur importe concorde avec celle de McMillan. Cette fusion est une alliance parfaite, à la fois pour les clients et pour les cabinets. »

La fusion officielle devrait être réalisée le 1er mai 2009.

## Lavery, de Billy accueille un nouvel associé en droit du travail et de l'emploi

Lavery, de Billy est heureux d'annoncer que Me Guy Lavoie se joint à titre d'associé du cabinet et de membre du groupe

Droit du travail et de l'emploi à ses bureaux de Montréal. Admis au Barreau du Québec en 1986, Me Lavoie pratiquait au sein d'un cabinet national où il a concentré sa pratique dans le domaine du droit du travail et de l'emploi.

Me Lavoie possède un savoir-faire et une solide expérience en droit du travail et en santé et sécurité au travail. Il conseillera les clients du cabinet et les représentera devant divers tribunaux administratifs en matière de relations collectives et individuelles de travail, de santé et sécurité au travail, de discrimination et de harcèlement. Il travaillera également en collaboration avec le groupe Droit des affaires du cabinet dans tous les aspects du droit du travail et de l'emploi découlant de fusions et acquisitions.

Me Lavoie est un avocat « recommandé » par le Labour and Employee Benefits Handbook de la Practical Law Company de Londres depuis 2002.

## McCarthy Tétrault est heureux d'annoncer la nomination de 11 avocats du cabinet en tant qu'associés avec participation.



Steeves Bujold

Frédéric Cotnoir

George Maziotis

Ces nouveaux associés représentent un large éventail des secteurs de pratique du cabinet.

« Je suis très heureux de souligner les réalisations de ces avocats ainsi que leur engagement exceptionnel envers le service à la clientèle », a déclaré W. Iain Scott, président du conseil et chef de la direction de McCarthy Tétrault. « Ils font tous preuve d'une grande volonté d'aider les clients du cabinet à réussir et ils possèdent des compétences supérieures sur le plan du travail d'équipe et de la pratique du droit qui permettront au cabinet de traiter les affaires

les plus complexes à l'échelle internationale, nationale et locale, et de conserver sa position de chef de file sur le marché canadien des services juridiques. »

Les avocats suivants ont été nommés associés avec participation :

Paul Armitage (Vancouver), droit des affaires

Steeves Bujold (Montréal), litige

Frédéric Cotnoir (Montréal), droit des affaires

Tina Giesbrecht (Calgary), droit du travail et de l'emploi

Peter Goode (Calgary), droit des affaires

Trevor Lawson (Toronto), droit du travail et de l'emploi

Greg Liakopoulos (Calgary), droit de l'immobilier et planification

George Maziotis (Montréal), droit des affaires

Ian Michael (Toronto), droit des affaires

Sven Milelli (Vancouver), droit des affaires

Dan Sears (Calgary), droit des affaires

---

## Lavery, de Billy a représenté l'Industrielle Alliance dans le cadre du placement de 100 millions \$ d'actions privilégiées

LIVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L. a représenté l'Industrielle Alliance Assurance et services financiers inc. dans le cadre du placement de 100 millions \$ d'actions privilégiées de catégorie A, série C, à dividende non cumulatif et à taux rajusté tous les cinq ans, réalisé le 25 novembre 2008. L'équipe de Lavery, de Billy était composée de Marc Rochefort, René Branchaud, Michel Servant, Guillaume Lavoie (droit des affaires, valeurs mobilières), et de Philip Nolan (fiscalité).

Le syndicat de preneurs fermes était dirigé par Scotia Capitaux Inc. et était composé de Financière Banque Nationale Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Marchés Mondiaux CIBC inc., Valeurs mobilières Desjardins Inc., Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc., Corporation de Valeurs Mobilières Dundee, Valeurs mobilières HSBC (Canada) inc. et Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.

Fondée en 1892, l'Industrielle Alliance Assurance et services financiers inc. est une société d'assurance de personnes qui offre une gamme variée de produits d'assurance vie et maladie, d'épargne et de retraite, de REER, de fonds mutuels et de fonds distincts, de valeurs mobilières, d'assurance auto et habitation, de prêts hypothécaires ainsi que d'autres produits et services financiers.

## LEGAL SUITE participe au 1er Corporate Counsel World Summit à Vancouver

Représentée par sa filiale canadienne LS Canada Inc., LEGAL SUITE a participé à ce sommet exceptionnel, qui a rassemblé fin janvier 250 juristes parmi les plus grands experts mondiaux. En partenariat avec l'AFJE, LEGAL SUITE contribue ainsi au rayonnement de la profession de juriste d'entreprise en France.

Dans un contexte économique et financier très tendu, la fonction juridique dans les entreprises joue pleinement son rôle, assurant plus que jamais la sécurisation des contrats et la conformité aux aspects réglementaires. Mais la profession doit elle-même s'organiser et réfléchir aux enjeux actuels et à venir. « Pour relever les défis mondiaux qui touchent notre profession, nous devons d'abord nous réunir » : tel était l'objectif de ce « Davos » du monde juridique qui s'est placé d'emblée dans une perspective internationale.

Une première mondiale

Le Corporate Counsel World Summit 2009 ou Sommet mondial 2009 des conseillers et conseillères juridiques d'entreprises, est le premier événement du genre dans le monde. Ayant une filiale à Montréal en plein développement (LS Canada Inc.) et souhaitant suivre les dernières évolutions de son secteur, LEGAL SUITE a répondu présent à cette « première » organisée du 25 au 27 janvier à Vancouver par l'ACCJE/CCCA, l'Association Canadienne des Conseillers et Conseillères Juridiques d'Entreprises, l'une des plus importantes au monde avec plus de 10 000 membres.

Ce sommet mondial a rassemblé 12 pays issus des 4 coins du globe – (Belgique, Grande Bretagne, Malaisie, Hong Kong, Nouvelle Zélande, Afrique du Sud, Mexique...) – parmi lesquels la France, représentée par l'AFJE (Association Française des Juristes d'Entreprise). « C'était notre première participation à un grand colloque international de cette nature. L'ambiance était à la fois très confraternelle, décontractée et studieuse », raconte Alain-Marc Irissou, Président de l'AFJE, qui a pris la parole en conférence plénière détaillant le projet de fusion des professions juridiques en France.

Des « keynote speakers » de haut niveau dont le Nobel d'économie 2008

Pendant ces trois jours, conférences et ateliers se sont enchaînés sur des thèmes aussi variés que la gouvernance mondiale d'entreprise, la protection de marques globales, les négociations d'affaires multiculturelles, la défense du

secret professionnel ou les réponses stratégiques au risque environnemental. Des keynote speakers (conférenciers) prestigieux ont apporté leur éclairage, tels que Paul R. Krugman, prix Nobel d'économie 2008, Mervyn E. King SC, professeur à l'Université d'Afrique du Sud et président du Comité directeur des Nations Unies, et John Furlong, en charge de l'organisation des JO 2010 de Vancouver.

« Conférences, retours d'expériences et convergences d'analyse, le rythme des journées était intense, démarrant dès 7h30 le matin pour finir tard en soirée », explique Patrick Deleau, Président de LEGAL SUITE. Parmi les nombreux thèmes abordés, revenait souvent la comparaison des environnements légaux, économiques et culturels des différentes grandes régions du monde. Ce sommet, intéressant à tous points de vue, est une vraie réussite. Il sera sans nul doute reconduit. »

#### Fédérer les équipes de juristes

Pour les grands groupes décentralisés, les aléas juridiques transfrontaliers et le management des équipes de juristes sont deux thèmes forts qui ont animés les débats du World Summit. Patrick Deleau, Président de LEGAL SUITE, est intervenu lors d'une conférence sur le Management efficace des équipes internationales de juristes (Effective Management of International In-House Legal Teams). « Dans de nombreuses multinationales, les juristes ont une approche très libérale, menée par des individualités brillantes, parfois au détriment de l'esprit d'équipe. Or, avec la montée des règles BCR (Business Corporate Rules) et du contrôle interne, le mot d'ordre devient : 'fédérer' ». Ce colloque a été l'occasion de présenter des solutions pratiques et a montré la nécessité de se doter d'outils adaptés, capables de garder la mémoire juridique de l'entreprise tout en garantissant le respect des processus.

## Les étudiants en droit de l'UQAM s'illustrent au Concours de plaidoirie Pierre-Basile-Mignault

Montréal, le 20 février 2009 - Les étudiants en droit de l'UQAM s'illustrent, une fois de plus, au Concours de plaidoirie Pierre-Basile-Mignault, qui s'est déroulé les 13 et 14 février derniers à l'Université McGill. Les étudiants de l'UQAM ont remporté les trois prix suivants : premier plaideur, troisième meilleur plaideur et deuxième meilleur tandem.

#### À propos du Concours

Le Concours Pierre-Basile-Mignault vise à favoriser l'émulation, la recherche et l'approfondissement des connaissances, à faire la promotion du droit civil québécois et à encourager l'excellence des futurs plaideurs du Québec. Le concours est nommé en l'honneur d'un des plus éminents juristes québécois, l'honorable Pierre-Basile Mignault.

Le Tribunal-École était cette année sous la présidence des honorables juges Michel Bastarache, Yves-Marie Morissette (diplômé de l'UQAM et lauréat du prix reconnaissance en 2005), Claudine Roy, Chantal Corriveau, Nicole Duval Helser et David Cameron.

---

## SIPC to reinstitute assessment of member firms' operating revenues

WASHINGTON, D.C. – March 2, 2009 – The Securities Investor Protection Corporation (SIPC), which maintains a special reserve fund authorized by Congress to help investors at failed brokerage firms, announced today that SIPC members assessments will be based, as of April 1, 2009, on one-quarter of 1 percent of the net operating revenues of member firms.

Currently, SIPC members are assessed a flat \$150 per year.

SIPC President and CEO Stephen Harbeck said: "We are authorized under our charter from Congress to take steps necessary to ensure that we have sufficient reserves to allow us to carry out our mission and to ensure investor confidence in our operations. It is our intention to ensure that assessments keep pace with demands on our reserve."

In a letter sent today to CEOs at member firms, SIPC Chairman Armando J. Bucelo, Jr., writes: "Pursuant to the requirements of the Securities Investor Protection Act of 1970 as amended and the provisions of Article 6 of the (SIPC) corporate bylaws, SIPC has determined that the SIPC fund balance is reasonably likely to aggregate less than \$1 billion and will remain less than \$1 billion for a period of six months or more."

Under SIPC rules, any assessment change is to begin on the first day of the month following the date of SIPC's published determination.

# Votre site web est-il à la page ?

Par Michel A. Solis, avocat, arbitre et médiateur. Il oeuvre dans le secteur des TI depuis 20 ans.

## **V**otre site Web répond-t-il à certaines exigences de base en matière juridique ?

On dit parfois dans le monde du sport qu'une équipe gagnante commence par bien effectuer les jeux de base...

Le présent article se veut un rappel de quelques uns des « jeux de base » les plus importants à effectuer, lorsque l'on opère un site Web commercial et ce, qu'on y exerce le commerce électronique ou non. Il y a bien d'autres détails plus pointus, et qui dépendent de la fonction du site en question. Mais il faut commencer par l'essentiel.

### Conditions d'utilisation

Votre site doit comprendre une page où l'on trouve des conditions d'utilisation. Pourquoi diantre auriez-vous besoin de cela ? Voici quelques exemples...

En premier lieu, parce que vous voulez sans doute au moyen de votre site convaincre ou informer quelqu'un de quelque chose. Eh bien, sait-on jamais, qu'arriverait-il si vous réussissiez à convaincre ou informer le visiteur du site de quelque chose... qui s'avérerait faux par la suite ?

Il est donc essentiel d'utiliser des formules comme, par exemple en matière financière, « ce site reflète l'interprétation de XYZ des événements récents et de leur impact sur le marché boursier; XYZ ne peut évidemment pas prévoir précisément comment se comportera le marché, et ne saurait être responsable des résultats obtenus ». Dans le même but,

dans un contexte de santé : « les renseignements contenus sur les pages de notre site ont seulement pour but d'informer les visiteurs de notre site et ne sauraient en aucun temps remplacer l'avis d'un médecin ».



D'autre part, il est utile d'exiger dans les conditions que tout lien vers le site qui les contient soit dirigé vers la page d'accueil, ou une page de haut niveau : histoire de vous faire connaître et d'éviter les citations hors contexte. Des moyens techniques permettent de passer le Web au peigne fin pour découvrir si cette exigence a été respectée et identifier les contrevenants.

Aussi, s'il est permis aux visiteurs du site de présenter des textes, dans le cadre d'un blogue, d'un forum ou autre, des règles doivent être établies pour ces réceptions de textes. Vous éviterez bien des références à la « liberté d'expression » par vos visiteurs, si jamais vous devez retirer un message diffamant laissé sur un forum, en invoquant « l'article 8 de nos règles » plutôt qu'en disant « le message n'a pas de bon sens ».

Par ailleurs, s'il est permis aux visiteurs sur le site de s'inscrire à une liste de diffusion, il serait utile de mentionner dans les conditions qu'ils doivent utiliser leur vrai

**D**roit des technologies de l'information

**A**rbitrage de litiges en technologies de l'information, en propriété intellectuelle et en droit commercial.



**Michel A. Solis**

Avocat et Arbitre

Solis Juritech Inc..

**514-843-1392**

*msolis@solis.qc.ca*

... en droit des technologies depuis 20 ans...

nom; certes, vous ne pourrez pas vérifier l'identité à chaque fois, mais vous aurez les outils juridiques pour retirer de la liste les cas extrêmes... et votre liste vous sera plus utile, en moyenne.

De plus, il est essentiel de limiter la responsabilité du propriétaire du site de manière générale en rapport avec toute utilisation du site. Il faudra ajouter un article à cet effet, accompagné d'une mention à l'effet que ce propriétaire n'est évidemment pas responsable du contenu de tout site partenaire qui pourrait être mentionné ou évoqué sur le site.

Enfin, vous voudrez certainement choisir l'endroit où serait entendu tout litige touchant votre site, et les lois qui seront alors applicables. Il est plus facile pour une compagnie de Montréal de se défendre à Montréal, en droit du Québec, qu'outre-mer !

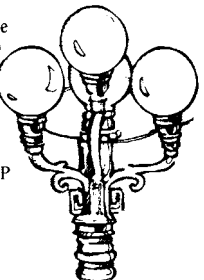
D'autres items peuvent aussi être in-

# Le Mas des OLIVIERS

Ouvert  
le dimanche  
de 18 h 00  
à  
22 h 30

1216 BISHOP  
MONTREAL

Réservation  
861-6733



clus aux conditions, dépendant des fonctions du site Web qui les contiennent.

### Une politique touchant les renseignements personnels

Toujours en se limitant à l'essentiel... Le principe général, en droit canadien et québécois touchant les renseignements personnels, est que dès que l'on se sert d'une ou plusieurs informations personnelles venant d'un membre de la clientèle ou d'un des visiteurs du site, il faut l'en avertir et demander sa permission. Il faut aussi en général permettre à ces personnes de consulter les renseignements personnels que l'exploitant du site détient sur elles, et leur permettre de les corriger le cas échéant.

Votre politique de confidentialité devra prévoir des mécanismes adéquats, et qui vous conviennent, pour en venir à ces fins.

De plus, il est bon, dans l'optique de renseigner sa clientèle et de se montrer bon citoyen corporatif sur le Web, de préciser si des (français pour cookies ?) cookies sont déposés sur l'ordinateur de votre visiteur, et de mentionner à quoi ils servent. Si aucun renseignement qui peut être qualifié de personnel n'est récolté de cette façon, il importe de le préciser. Dans le cas contraire, une autorisation devra être obtenue.

### Vos textes

Vous devez posséder, à titre de conditions d'utilisation et de politique touchant les renseignements personnels, vos propres textes. Il est très facile, mais aussi risqué, de copier les textes d'autres sites. Qui sait si ceux-là sont originaux ou s'ils ont été copiés d'une source peu fiable ?

Il y a quelques années, une grande

quantité de sites comptaient, dans leurs conditions d'utilisation, une référence en cas de litige à l'arbitrage obligatoire en vertu des règles de la Canadian Arbitration Association. Or celle-ci n'a jamais existé ! Une erreur avait été copiée des centaines de fois !

### Un lien clair

Depuis la récente décision Dell, de la Cour suprême du Canada, l'on sait qu'il est possible de lier un visiteur d'un site Web aux diverses conditions juridiques s'y trouvant. Il s'agit d'inclure, sur les pages principales du site (ou mieux, si possible sur toutes les pages) un lien suffisamment visible vers ces conditions. Le visiteur sera lié même s'il ne consulte pas les conditions en question.

Qu'est-ce qu'un lien suffisamment visible ? Il ne s'agit pas d'un lien prédominant, écrit en 32 points, en haut de la page principale, à droite du nom de votre compagnie. Il ne s'agit pas non plus d'un lien écrit en 6 points, écrit en beige sur fond blanc, au bas d'une page qui est longue de 22 écrans. Il s'agit d'un lien suffisamment facile à trouver.

La situation s'évalue cas par cas. En général, cependant, on peut penser que des liens « conditions d'utilisation » et « politique de renseignements personnels », noir sur blanc, au bas ou à gauche des pages (lesquelles sont de longueur raisonnable) de votre site, dans un caractère qui avoisine celui qui est utilisé pour le texte du reste de la page, ne devraient habituellement pas causer problème.

Tel que mentionné plus haut, d'autres conditions s'ajouteront, selon les fonctions techniques et commerciales de votre site.

# TARZI

Maintenant 2 locaux pour mieux vous servir



LA MODE À BIEN **MEILLEUR** GOÛT

ET SI LE GOÛT A UN COÛT  
IL EST ENCORE MEILLEUR.

La collection **automne-hiver**  
est en **solde**  
jusqu'à **50%** de rabais  
**Sur marchandise étiquetée**

- Habits, vestons sports, pantalons
- Vêtements sports Navigare, Bruno St-Hilaire
- Paletots d'hiver
- Collection complète de cuirs pour hommes et femmes, directement du manufacturier

Surveillez l'arrivée de notre collection  
**printemps-été**

Lundi de **9h30 à 17h** • Mardi, jeudi de **9h30 à 16h** - Samedi de **9h à 17h** • Dimanche de **10h à 15h**  
Mercredi, vendredi **sur rendez-vous** - Richard **514.497.9743**

à l'entrepôt: **514.739.6298** • avec Richard (service à domicile ou au bureau): **514.497.9743**  
avec Louise: **514.349.2387** • ou Daniel: **514.235.7385**

3850, rue Jean-Talon ouest, Bureau 109, VMR (Québec) H3R 2G8



**Au fil des ans, votre vie  
prendra des directions  
différentes.**

**Assurez-vous que votre assurance continuera de vous fournir toute la protection dont vous avez besoin à un coût abordable.**

Contrairement à plusieurs régimes d'assurance, l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC) offre une couverture d'assurance **qui ne sera pas annulée si vous changez d'employeur ou quittez la profession juridique pour entreprendre une nouvelle carrière**. De plus, nos primes demeurent abordables, sans égard à tout changement qui pourrait survenir dans votre état de santé.

**Encore mieux, notre objectif de maintenir des coûts équivalant au seuil de rentabilité et notre pouvoir d'achat collectif vous permettent d'obtenir une excellente protection à un coût beaucoup moins élevé que celui d'autres polices d'assurance similaires.**

**Si vous êtes un membre de la profession juridique au Canada, le conjoint ou l'enfant d'un tel membre ou l'employé d'un cabinet juridique, veuillez tirer profit des avantages que nous offrons et acheter une protection d'assurance de l'AABC.** Pour en savoir plus sur notre protection, comparer nos taux ou trouver des réponses à toutes questions que vous pourriez avoir en matière d'assurance, il vous suffit de consulter notre site au [www.barinsurance.com](http://www.barinsurance.com). Vous pouvez également communiquer avec votre représentant des ventes autorisé de l'AABC en composant le 1 888 873-2986.



**AABC**

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN

**POUR DES JURISTES, PAR DES JURISTES**

Les régimes de l'AABC sont assujettis aux règles d'admissibilité initiale et à l'approbation des tarificateurs. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le [www.barinsurance.com](http://www.barinsurance.com). Les régimes d'assurance vie et invalidité de l'AABC sont souscrits auprès de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturer (Financière Manuvie)